



LIGUE
OCCITANIE
Pyrénées - Méditerranée

CAHIER DES CHARGES PEDAGOGIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnateur doit

- avoir participé aux stages de formation à cette fonction, organisés par les services du ministère chargé des sports.
- aider le candidat à effectuer un « Retour sur Parcours » de son expérience.
- aider le candidat à repérer et à choisir les activités les plus pertinentes à décrire.
- aider le candidat à verbaliser avec son propre vocabulaire, la réalité de son expérience.
- créer les conditions favorables d'un entretien semi directif.
- assurer un suivi personnalisé de cette aide méthodologique d'une durée de **X heures**.
- respecter le devoir de neutralité, de confidentialité et d'égalités inhérentes à sa fonction d'accompagnateur.
- s'engager à ne pas intervenir sur le contenu et sur la rédaction du dossier.
- informer le candidat que l'acte d'accompagnement ne saurait préjuger de l'obtention de la certification sollicitée.

Le candidat :

- s'engage à respecter les clauses de déroulement de la prestation et l'engagement financier contracté.
- aura préalablement reçu l'information sur la procédure VAE.
- aura préalablement obtenu un avis favorable de recevabilité.
- renseigne seul son dossier de validation, en dehors de la présence de l'accompagnateur.
- est responsable de l'envoi du dossier à la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports (pour les diplômés d'Etat) ou à la Ligue Occitanie de Tennis (pour le CQP Educateur de tennis)

Le

Le

Le/la Candidat(e),

L'accompagnateur

Nom-Prénom

(dater et signer, précédé de la mention « Lu et Approuvé »)

(dater et signer)